



Décision - Rapport annuel 2016

Adoptée à Paris le 27 juin 2017

EB.2017.10

Le Conseil d'administration

1. Accepte le rapport consolidé de l'Agent administratif du Fonds CAFI pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2016
2. Accepte le rapport financier sur les sources et utilisations des fonds de l'Agent Administratif pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2016
3. Accepte le rapport du Secrétariat pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2016 (rapport annuel narratif)
4. Recommande que le rapport annuel 2017 inclue une section sur les risques et défis, et sur les relations avec les ONGs internationales